



SAS/Mars 2019

Programme d'intégration communal

2018–2021

Le programme d'intégration communal pour la période 2018-2021 repose sur la volonté du conseil administratif de la Ville de Lancy, avec le soutien du Bureau de l'intégration des étrangers (BIE) et du Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM), de renforcer les domaines de l'intégration spécifique et la protection contre la discrimination.

Le Bureau de l'intégration des étrangers pilote et coordonne les actions en la matière au niveau du Canton de Genève au travers du Programme d'intégration cantonal (PIC). Les programmes d'intégration cantonaux quadriennaux ont été lancés en 2014 dans la plupart des cantons suisses. Chaque canton dispose ainsi d'un programme définissant l'ensemble des objectifs et des mesures liés à l'encouragement spécifique de l'intégration.

En janvier 2017, le Conseil fédéral a décidé de poursuivre les programmes d'intégration cantonaux et d'entrer dans une seconde phase (2018-2021) qui voit le BIE encourager les communes à mettre en place une structure répondante dans le domaine de l'intégration par le biais d'un programme d'intégration communal. Les communes sont en effet des acteurs de premier plan dans le domaine de l'intégration et de la protection contre la discrimination¹.

Le programme d'intégration communal définit le cadre d'action dans les six domaines d'encouragement spécifiques à l'intégration suivants :

- Primo-information et besoins en matière d'encouragement de l'intégration
- Protection contre la discrimination
- Langue et formation
- Petite enfance
- Employabilité
- Vivre-ensemble

La politique d'intégration menée par la Ville de Lancy vise à favoriser l'égalité des chances pour les populations migrantes quant à l'accès et la participation à la vie publique, économique, sociale et culturelle. L'intégration suppose d'une part, la disposition des personnes migrantes à s'intégrer, et d'autre part que la société d'accueil soit disposée à permettre cette intégration en faisant preuve d'ouverture à l'égard de la population migrante².

La politique d'intégration, et l'intégration elle-même, est perçue ici comme une tâche transversale à laquelle vont participer de nombreux services de la commune et qui se développera en étroite collaboration avec l'ensemble des acteurs du domaine qu'ils soient associatifs, institutionnels ou individuels.

¹ Programme d'intégration cantonal II (2018-2021), octobre 2017

² Art. 4 de la Loi fédérale sur les étrangers (LEtr)

La Ville de Lancy a ainsi élaboré un programme de 16 mesures qui seront déployées entre 2018 et 2021 et qui s'adressent autant à la population migrante qu'à la population suisse habitant dans la commune. Ces mesures seront pilotées par le chargé de mission à l'intégration rattaché au Service des affaires sociales (SAS). Elles poursuivent les objectifs stratégiques de la Confédération et du Canton de Genève, un accent particulier sera mis dans un premier temps sur les domaines d'encouragement de la primo-information et de l'employabilité.

1. Primo-information et besoins en matière d'encouragement de l'intégration

Une intégration réussie des personnes nouvellement arrivées dans le lieu d'accueil suppose que celles-ci soient bien informées sur leur nouvel environnement. La loi fédérale sur les étrangers (art.56. LEtr) considère d'ailleurs que la Confédération, les cantons et les communes informent les étrangers de manière appropriée sur les conditions de vie et de travail en Suisse, notamment sur leurs droits et leurs obligations, ainsi que sur les offres existantes en matière de promotion de l'intégration.

L'accueil des personnes nouvellement arrivées dans les communes est une composante primordiale dans le processus d'intégration et le premier contact avec l'autorité communale joue un rôle essentiel sur le ressenti d'être le bienvenu dans un lieu et d'être accueilli avec attention. De ce fait, les communes jouent un rôle considérable dans l'accueil des personnes nouvellement arrivées pour des raisons de proximité et de spécificités locales.

Objectifs communaux et mesures

→ **La municipalité souhaite la bienvenue aux personnes migrantes nouvellement arrivées.**

Mesure 1.1

Envoyer un courrier de bienvenue comprenant une lettre de bienvenue, un plan de Lancy avec toutes les structures municipales importantes pour la population.

Descriptif sommaire :

Il s'agit d'une lettre de bienvenue signée par la municipalité. Cette lettre pourrait être traduite en langues étrangères de sorte qu'elles puissent être comprises par les personnes qui viennent d'arriver et n'ont pas encore appris la langue d'accueil. Un outil d'information sera joint à l'envoi présentant de manière synthétique la commune et muni d'un répertoire d'adresses utiles.

Mesure 1.2

Organiser des activités d'accueil notamment une séance de bienvenue des nouveaux habitants ainsi qu'un parcours d'accueil.

Descriptif sommaire :

La séance de bienvenue doit être un moment qui permet de personnaliser et améliorer l'accueil des nouveaux habitants.

La séance de bienvenue répond à plusieurs objectifs :

- Offrir aux nouveaux habitants un accueil bienveillant officialisé dans la commune ;
- Mettre à disposition et transmettre des informations utiles et garantir la compréhension de celles-ci ;
- Favoriser les bonnes relations entre les autorités communales et la population ;
- Créer du lien social notamment en proposant aux nouveaux habitants de rencontrer des personnes ressources et des associations présentes sur la commune.

Le parcours d'accueil quant à lui pourrait être proposé une à deux fois par année. Ce parcours permettrait aux nouveaux habitants de découvrir les lieux ressources mais également les lieux incontournables de la commune et ainsi s'approprier leur nouveau lieu de vie.

Les nouveaux habitants et spécifiquement les personnes migrantes sont informés sur les lieux ressources à Lancy, orientés vers les services spécifiques en fonction de leurs besoins et conseillés sur les offres d'intégration disponible.

Mesure 1.3

Développer et diffuser de l'information multithématique utile et multilingue pour les nouveaux habitants.

Cette mesure se décline en plusieurs sous-mesures :

- La mise en place d'un réseau de distribution de brochures thématiques (système socio-sanitaire, scolaire, assurances sociales, employabilité, logement, etc.) en différentes langues, notamment dans les lieux occupés par les habitants de la commune (Maison de quartier, bibliothèque, ludothèque, BAM et autres guichets communaux)
- La mise en place d'un guichet citoyen
- Le développement de projets innovants en matière d'accueil et de primo-information

Mesure 1.4

Réaliser des projets de proximité permettant d'atteindre des publics ayant des besoins spécifiques afin de leur offrir des services de conseil et d'orientation.

Descriptif sommaire :

Il s'agit de constituer un pool de personnes ressources parlant les langues d'origine des nouveaux habitants se trouvant sur la commune. Ces personnes ressources (anciens migrants qui habitent la commune par exemple) seraient à disposition des usagers allophones, par téléphone ou encore via des permanences sur des lieux municipaux. Différents travaux en Suisse romande concernant l'analyse des besoins des primo-arrivants soulignent que le contact humain est un souhait voire une nécessité pour la majorité des primo-arrivants. Il y a un fort besoin que l'information se passe par l'oral même s'il existe des outils d'information écrits.

La Ville de Lancy travaille en synergie avec les autres communes genevoises sur les questions d'accueil et de primo-information.

Mesure 1.5

Participer au groupe de suivi regroupant les principaux partenaires communaux et le Bureau de l'intégration des étrangers autour des thèmes de l'accueil et de la primo-information des nouveaux habitants.

Descriptif sommaire :

La participation au groupe de suivi vise à améliorer la coordination des actions entreprises, la concertation pour la recherche de solutions innovantes.

2. Protection contre la discrimination

La diversité de la population de la Ville de Lancy peut mener à la construction d'un certain nombre de préjugés, stéréotypes ou discriminations basés sur l'origine nationale ou ethnique, la religion ou d'autres motifs comme l'âge, le sexe, l'orientation sexuelle, l'identité et expression de genre, la situation de handicap, etc.

La Ville de Lancy a la responsabilité de lutter contre ces discriminations ainsi que les stéréotypes ou préjugés qui accompagnent ces mécanismes.

Objectifs communaux et mesures

→ La population lancéenne est sensibilisée aux thématiques du racisme et de la diversité culturelle.

Mesure 2.1

Sensibiliser la population lancéenne à la lutte contre les discriminations et soutenir le développement d'actions visant la prévention des discriminations et du racisme.

Descriptif sommaire :

Il s'agit ici de soutenir le développement de projets de lutte contre le racisme et la prévention des discriminations, proposés par des partenaires de la commune (associations, maison de quartier, etc.) dans le cadre de la Semaine internationale d'actions contre le racisme ou à un autre moment dans l'année. Ces projets peuvent prendre la forme d'actions de sensibilisation, de table ronde, d'atelier, de conférence, par exemple.

3. Langue et formation

Il existe un consensus sur le fait que les connaissances linguistiques du pays d'accueil jouent un rôle-clé dans l'intégration des personnes migrantes dans notre pays. Si les compétences linguistiques ne constituent pas un objectif d'intégration en soi, mais plutôt un vecteur, elles constituent toutefois une condition sine qua non à l'intégration sociale et professionnelle des migrants.

Objectifs communaux et mesures

→ Un dispositif de cours de français de qualité est proposé.

Mesure 3.1

Proposer un cours de français-intégration tant sur le Petit-Lancy que le Grand-Lancy.

Mesure 3.2

Proposer des espaces de conversation informelle dans les Maisons de quartier ou tout autre lieu pouvant accueillir ces moments d'échanges.

Mesure 3.3

Proposer la mise en relation des habitants de la commune parlant le français avec des personnes nouvellement arrivées en situation d'apprentissage du français.

Descriptif sommaire :

Proposer une rencontre hebdomadaire pendant 2 heures entre un bénévole habitant la commune et une personne en situation d'apprentissage du français. Le lieu de ces rencontres sera toujours public et pourrait prendre place au tea-room de l'Espace Palettes.

Mesure 3.4

Développer de nouveaux projets liés à l'apprentissage de la langue en fonction des besoins spécifiques qui pourraient être identifiés.

Descriptif sommaire :

Des cours de français pourraient être proposés dans un parc de la commune pendant la période estivale pour répondre au manque d'offre pendant la période estivale.

Mesure 3.5

Soutenir la participation des élèves habitant la commune de Lancy aux cours de langue et de culture d'origine.

4. Petite enfance

Les recherches actuelles démontrent l'importance des premières années de vie (0-4 ans) de l'enfant avant la transition avec le temps de la scolarisation. En effet, c'est durant cette période que l'accueil préscolaire dans les structures ordinaires offre aux enfants des activités éducatives de qualité qui encouragent leurs aptitudes motrices, cognitives, sociales et langagières.

Cependant, le constat effectué est que l'accessibilité à un lieu extra-familial est parfois difficile pour bon nombre de familles notamment les familles migrantes.

Pour restreindre cette difficulté, la Ville de Lancy met l'accent sur l'égalité des chances, en soutenant des lieux stratégiques, ainsi que des projets offrant la possibilité d'une première socialisation pour les enfants tels que des projets de préparation à l'entrée à l'école, et des espaces de rencontres parents-enfants notamment.

Objectifs communaux et mesures

→ L'offre de l'encouragement précoce est renforcée dans les structures ordinaires et organismes associatifs et privés afin de promouvoir l'égalité des chances des enfants, en particulier allophones.

Mesure 4.1

Soutenir le développement de lieux d'accueil pour les enfants en âge préscolaire.

Mesure 4.2

Encourager les projets permettant tout d'abord aux enfants de développer leur potentiel dans les domaines moteurs, cognitifs et langagiers puis renforcer le soutien et la valorisation des compétences parentales lors des moments cruciaux de transition (période périnatale et postnatale, début de l'école obligatoire). Un projet comme « Bientôt à l'école » pourrait voir le jour. Il cible les parents par des explications de leurs rôles attendus et leurs enfants dans une approche globale de préscolarisation³.

5. Employabilité

Dans le cadre de l'employabilité, des collaborations entre la Ville de Lancy et le Bureau de l'intégration des étrangers peuvent être envisagées au niveau de l'accès au premier emploi.

Objectifs communaux et mesures

→ Des mesures spécifiques d'encouragement à l'accès au marché de l'emploi pour les personnes migrantes sont développées.

³ <https://www.ge.ch/document/bientot-ecole-bilan-experience-inedite/telecharger>

Mesure 5.1

Soutenir des mesures pour favoriser l'accès à un premier emploi.

Descriptif sommaire :

Ce soutien peut prendre différentes formes telles que la réalisation de bilans de compétences et de positionnement professionnel. Un certain nombre de bonnes pratiques mises en place dans d'autres communes pourraient également voir le jour, telle que la mise en place d'ateliers qui permettent d'acquérir les compétences pour établir un dossier de postulation notamment.

6. Vivre-ensemble

L'intégration sociale des personnes migrantes, telle que définit par la Confédération, concerne notre société dans son ensemble. Cette dimension sous-tend une compréhension mutuelle et une coexistence harmonieuse entre les multiples groupes de la population. Les objectifs et mesures développés dans cette partie vont privilégier les dimensions du vivre et du faire-ensemble.

Objectifs communaux et mesures

→ La population lancéenne est encouragée à participer à la vie sociale dans la commune ou le quartier, et s'engager dans la vie publique et associative.

Mesure 6.1

Encourager les échanges entre populations suisse et migrante par le biais de projets favorisant l'intérêt collectif et le vivre-ensemble.

Descriptif sommaire :

Il s'agit ici de soutenir le développement de projets qui permettent de lutter contre l'exclusion sociale via l'engagement associatif et la participation citoyenne qui doivent être considérés comme des vecteurs forts de l'intégration sociale.

L'objectif ici est double, d'une part il s'agit d'inciter les personnes migrantes à contribuer et participer à la vie de leur commune ou de leur quartier et d'autre part d'attirer l'attention de la société d'accueil sur la réalité de la migration et l'apport de la diversité en permettant l'échange, la rencontre, la compréhension avec la population migrante.

Mesure 6.2

Proposer des espaces de socialisation dans les quartiers de la commune.

Descriptif sommaire :

Ces espaces de socialisation peuvent prendre la forme de moments d'animations de lieux de vie collectifs (maison de quartier), la mise en place de cafés citoyens, de repas communautaires, de manifestations sportives ou interculturelles (ethnopoly), le développement de service d'accompagnement (bénévoles-nouveaux arrivants), etc.

A nous de jouer !

Vous êtes un individu, une association ou une entreprise, c'est vous les acteurs de l'intégration au niveau communal. Vous désirez collaborer avec la Ville de Lancy pour mettre en place un projet d'intégration, vous avez besoin d'aide pour créer une association, vous voulez organiser une table ronde, vous désirez vous engager pour contribuer à la cohésion sociale, au mieux vivre ensemble ou vous avez tout simplement besoin d'information sur la thématique de l'intégration, n'hésitez pas à contacter le chargé de mission à l'intégration.

Nous sommes à votre service.

Ville de Lancy

Service des affaires sociales
Villa Rapin
Route du Grand-Lancy 39
1212 Grand-Lancy

Steve Cassard
Chargé de mission à l'intégration
Tél. 022 706 16 87
Mobile 079 192 14 61
s.cassard@lancy.ch

www.lancy.ch